

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 12 AVRIL 2025

N° D2025 017

L'an deux mil vingt-cinq et le douze avril à 9 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

Secrétaire de séance : Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 5 avril 2025

Date de l'affichage : 5 avril 2025

OBJET : SERVICES PERISCOLAIRES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a repris depuis 2019 les services périscolaires de cantine et de garderie auparavant gérés par des associations communales,

Considérant que la commune souhaite faire évoluer ses services périscolaires,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) qui prévoit la mise en place d'activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, dans le cadre d'un projet élaboré conjointement par la commune, les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs.

Considérant que la commune étudie la possibilité de confier pour un démarrage en septembre 2025, à l'association Val Horizon, l'accueil périscolaire du matin et du soir, et du temps méridien en période scolaire,

Considérant que la commune pourrait bénéficier de financements de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en adhérant à la Convention territoriale globale (CTG) qui vise à construire un projet social sur le territoire Dombes Saône Vallée,

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à 12 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 1 **ABSTENTION** :

- D'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer la convention territoriale globale (CTG) avec les services de la CAF, ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance,
Brigitte FROMONT

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 25/04/2025